

Cinéma - Court métrage - Aide après réalisation aux films de court métrage

CNC

Présentation du dispositif

- La commission des prix de qualité aux films de court métrage est chargée de proposer l'attribution de prix de qualité destinés à récompenser a posteriori la qualité artistique et technique de films de court métrage qui n'ont pas bénéficié d'une contribution financière du CNC à l'état de projet.
- Les prix de qualité sont décernés conjointement aux entreprises de production et aux réalisateurs, ou au(x) seul(s) réalisateur(s), pour les courts-métrages produits par une association ou une personne physique.

Montant de l'aide

- L'aide se fait sous la forme d'une subvention dont le montant est variable.

Informations pratiques

- La Commission des prix de qualité aux films de court métrage, nommée pour un an par le Président du Centre national du cinéma et de l'image animée, est chargée de proposer, une fois par an, l'attribution de prix de qualité destinés à récompenser la qualité artistique et technique de films de court métrage après leur réalisation. Elle est composée d'un président, d'un vice-président et de 6 membres, nommés intuitu personae. Les avis favorables ou défavorables qu'émet la commission pour l'obtention d'un prix de qualité sont soumis pour décision au Président du CNC.
- Tous les films candidats sont visionnés en salle de projection au CNC. Le calendrier et le programme des séances de projection sont élaborés par le secrétariat de la commission, assuré par le service de la création du CNC.
- La commission effectue sa sélection en plusieurs étapes :
 - une première sélection, qui s'étale sur environ six mois (de septembre à février), est effectuée avec l'aide de personnalités extérieures à la commission,
 - la deuxième étape de sélection se fait en présence de l'intégralité des membres de la commission, qui visionnent l'ensemble des films présélectionnés, entre mars et mai,
 - à l'issue de l'ensemble des séances de projection et au cours d'une séance de délibération finale qui a lieu mi-mai, quarante films au maximum sont retenus pour bénéficier d'un prix de qualité.
- La demande est accompagnée des éléments suivants :
 - un curriculum vitae du ou des réalisateurs, du producteur ainsi que du ou des compositeurs de musique,
 - une copie de la ou des sélections en festival (ou autre critère) pour les oeuvres cinématographiques autoproduites ou produites par une association,
 - le générique de l'oeuvre cinématographique,
 - une copie vidéo de l'oeuvre cinématographique en 2 exemplaires,
 - toute pièce justifiant d'une sélection en festival ou par une association lorsque les aides sont attribuées aux seuls réalisateurs,
 - une copie du ou des contrats de cession portant sur les droits de propriété littéraire et artistique du ou des auteurs accompagnée de la justification de leur inscription au registre public du cinéma et de

l'audiovisuel ou, à défaut de contrat de cession, une déclaration sur l'honneur du réalisateur inscrite au registre public du cinéma et de l'audiovisuel et attestant qu'il est seul détenteur du droit d'exploiter l'oeuvre cinématographique,

- le cas échéant, une copie du ou des contrats de cession portant sur les droits de propriété littéraire et artistique du ou des auteurs des compositions musicales accompagnant l'oeuvre cinématographique de courte durée.

Organisme

CNC

Centre National du Cinéma

- **Direction de la création des territoires et des publics - Service de la création**

291 boulevard Raspail

75675 PARIS Cedex 14

Téléphone : 01 44 34 38 07

Web : www.cnc.fr

Fichiers attachés

- [Dossier de demande d'aide après réalisation aux films de court métrage](#) (25/08/2016 - 0.19 Mo)

Source et références légales

Articles 411-1 à 411-9 et 411-51 à 411-57 de la délibération 2014/CA/11 du 27/11/2014 relative au règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée, articles 25, 26 et 27 de la délibération 2016/CA/13 du 22/09/2016 modifiant le règlement général des aides financières du Centre national du cinéma et de l'image animée.